

Préambule

Le canal du Midi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription sur cette liste consacre la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi et engage la France et les collectivités à le préserver en vue de le transmettre aux générations futures dans son authenticité et son intégrité. Pour ce faire, l'État a classé l'ouvrage canal du Midi (le Domaine Public Fluvial, DPF) au titre des sites (code de l'Environnement) pour ses critères historique, scientifique et pittoresque, et les paysages du canal du Midi et de son système d'alimentation sur la base du critère pittoresque. De plus, certains de ces éléments sont inscrits ou classés monuments historiques (code du patrimoine).

Les interventions en sites classés doivent rester humbles, être légères et réversibles, privilégier les matériaux nobles et biosourcés (bois en l'occurrence). Les éléments de signalisation doivent être placés en dehors des champs visuels de perspectives, et/ou adossés à des éléments bâtis (ou à proximité si impossible).

Cette charte signalétique n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur. L'application de la charte ne dispense pas des autorisations nécessaires (site classé, Monument historique, Domaine public fluvial...). En centre urbain, des adaptations peuvent être proposés en adéquation avec le mobilier existant.

Concernant les travaux ou aménagements en site classé, un guide est publié par la DREAL : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ast_-dsp_web_.pdf

Concernant la création d'itinéraires cyclables en espaces protégés, un guide édité par le ministère de l'écologie en 2011 comporte des recommandations toujours d'actualité : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-outils-a-votre-disposition-r7729.html

Pour les autorisations liées à la mise en place de signalétique sur le Domaine Public Fluvial (DPF), il est nécessaire de contacter VNF.

Concernant la charte signalétique vélo: En complément de la réglementation, un guide technique édité par Vélo & Territoires en avril 2022 a été réalisé avec le soutien de la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo et du Ministère de la transition écologique: https://www.velo-territoires.org/actualite/2022/04/28/publication-guide-jalonnement-reseaux-itineraires-cyclables/

Concernant la charte signalétique randonnée et VTT: La fédération française de randonnée a réalisé en 2019 "La Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation" en collaboration avec la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération Française de Cyclotourisme, la Fédération Française d'Équitation et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Cette charte inclut une Charte technique et graphique: https://www2.ffrandonnee.fr/data/itineraires-balisage/file/charte-technique-balisage.pdf



Sommaire

Périmètre d'application de la charte	∠
1. LES PANNEAUX DIRECTIONNELS VÉLO	
1.1 La structure du poteau	5
1.2 Les logos	6
1.3 Les panneaux Dv	7-1
2. PANNEAUX DIRECTIONNELS RANDO ET VTT	
2.1 La structure du poteau	12
2.2 La bague de localisation	13
2.3 Lames	13
3. LES POTEAUX DE JALONNEMENT	14-15
4. LA BORNE "PIED-À-TERRE"	
4.1 La structure en bois	16
4.2 La plaque	16
5 LISAGE DES ÉLÉMENTS DE SIGNALÉTIQUE	17



Périmètre d'application de la charte

Le périmètre d'application de la charte est celui du bien UNESCO canal du Midi à savoir le domaine public fluvial :

- du canal du Midi stricto sensu de Toulouse à l'étang de Thau
- des canaux de Jonction et de la Robine qui relient le canal du Midi à Port La Nouvelle
- du système d'alimentation de la Montagne noire, qui permet d'alimenter en eau le canal du Midi au seuil de Naurouze
- du canal de Brienne dans Toulouse qui assure une liaison avec la Garonne
- d'une section du fleuve Hérault à Agde.





1.1 La structure du poteau

Descriptif:

- En bois massif de classe 3 certifié PEFC origine France
- Raboté 4 faces arêtes adoucies poncé
- Coupe à 30° au sommet
- Système d'attache du poteau permettant de maintenir le bois hors sol, de couleur brun

Notre recommandation : platine en acier galvanisé à chaud livrée montée en entaille dans le poteau, thermolaquage poudre polyester coloris brun avec boulonnerie inox et goujons d'ancrage, pour maintenir le bois hors sol



RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50

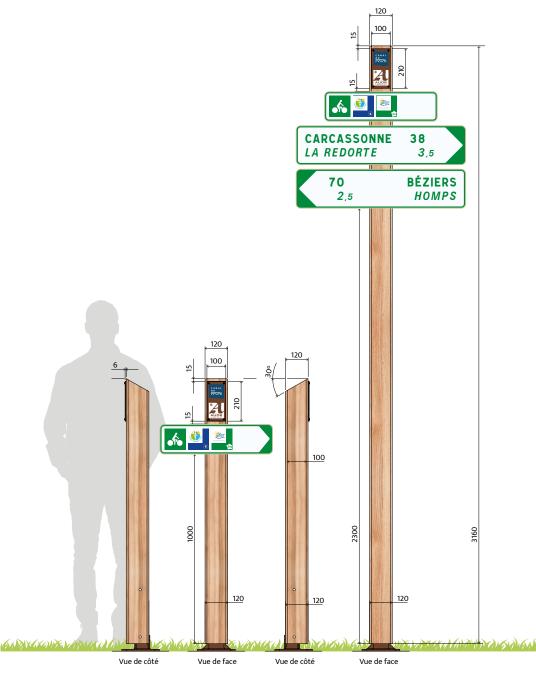
Taille du poteau:

• La taille du poteau dépend de l'implantation des panneaux et du type d'indication

Hauteur réglementaire

(lames directionnelles et plaque non comprises):

- En agglomération : 2 300 mm (1 000 mm si espace non circulé par les piétons)
- Hors agglomération: 1000 mm ou 2300 mm
 2300 mm est la règle quand le panneau est implanté sur un itinéraire mixte avec les piétons (voie verte). Cette hauteur est aussi préconisée lorsque le panneau risque d'être masqué ou qu'il existe un risque de dégradation (passage d'engins agricoles ou de poids lourds).





1.2 Les logos

Descriptif:

- Visuel en compact extérieur (HPL) avec impression numérique à façon en inclusion sur une face
- Arêtes chanfreinées
- Perçages face avant et vis inox têtes réduites pour fixation

Plaque:

- Dimensions : L100 x H210 mm, ép. 6 mm
- À fixer à 15 mm du haut
- Couleur de la plaque :



RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50

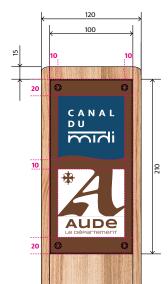
Logos:

- Logo canal du midi : 80 x 77 mm
- Logo gestionnaire : largeur maximum 80 mm
- Marges sur les côtés des logos : 10 mm minimum
- Marges en haut et en bas des logos : 20 mm
- Marges entre les logos : 10 mm minimum (à adapter en fonction des dimensions du logo gestionnaire)
- Couleurs : logo canal du Midi est de couleur bleu, celui du gestionnaire en monochrome blanc et transparent



RAL 5001 ou C100, M75, J45, N0

NB: fichiers sources de la plaque fournis.











1.3 Les panneaux Dv

Descriptif:

- Réalisés en compact extérieur (HPL)
- Film rétro-réfléchissant au minimum de classe 1
- Arêtes chanfreinées
- Perçages non traversant au dos pour fixation invisible en face avant
- Gravure en creux 3D des textes et symboles
- 2 cornières en aluminium laquées 50x50 mm et quincaillerie inox

Dimensions:

- La hauteur d'un panneau à deux mentions est de 200 mm La longueur est à adapter en fonction des longueurs des mentions (600, 900 et 1200 mm)
- L'épaisseur est de 15 mm

Couleurs:



RAL 6024 ou C97, M2, J98, N12



RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50





1.3 Les panneaux Dv Symbole SC2 et logotypes

Le symbole SC2 (symbole vélo):

- Il est orienté à gauche par défaut. Orientation vers la droite lorsque la direction l'indique
- La taille de ce symbole est de 1,5 fois la hauteur des caractères si le panneau ne comporte qu'une ligne et de 2,5 fois la hauteur des caractères dans les autres cas



Logotypes des véloroutes :

Il existe trois véloroutes le long du canal du Midi :



- V80 Le canal des 2 mers à vélo
- V84 la Véloccitanie

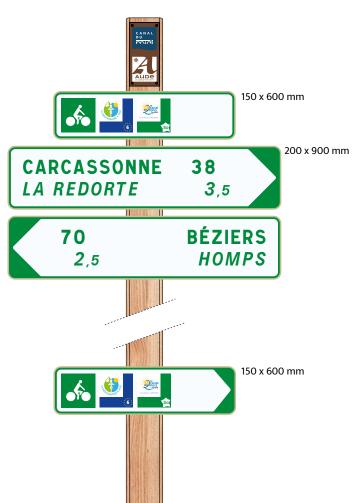
NB: Logos en HD fournis.

Disposition:

- L'ordre suivant doit être respecté : SC2, véloroute internationale, vélo route nationale
- L'intégration des logotypes et des symboles sur le panneau directionnel est fortement recommandée. Lorsqu'il y a 3 logotypes sur ce panneau, il est possible de les intégrer sur la plaque située au-dessus de la lame directionnelle (voir ci-contre)



200 x 1200 mm





1.3 Les panneaux Dv

- Les panneaux de pré-signalisation sont normalement implantés entre 20 et 30m du point où l'usager effectue sa manœuvre
- Les panneaux de position sont placés à l'endroit où l'usager doit faire sa manœuvre. Le cycliste tourne en principe juste devant le panneau. Ils peuvent être utilisés sans pré-signalisation dans des intersections simples

En site classé, il est important de limiter les objets, aussi, il est préférable d'utiliser uniquement le panneau Dv20 de position ou sa version simplifiée. En cas de nécessité, un panneau Dv40 de pré-signalisation peut être installé.

Dimensions du panneau simplifié :

- Panneau simplifié seul avec uniquement le symbole SC2 et la flèche :
 - Lame: 200 x 300 mm ou 300 x 200 mm
 - Symbole SC2: 125 mm x 125 mm
- Panneau simplifié avec logotypes des véloroutes (format recommandé) :
 - Lame: 150 x 600 mm
 - Symbole SC2 et logotypes : 110 mm x 110 mm

• La pré-signalisation Dv40



• La signalisation de position Dv20



• Les panneaux simplifiés seuls



 Les panneaux simplifiés avec logotypes des véloroutes



NB: Fichiers sources d'une lame directionnelle fournis.

1.3 Les panneaux Dv

Mentions toponymiques

Les panneaux doivent comporter préférentiellement deux lignes de mentions (pôle lointain et pôle de proximité) :

- Une mention longue distance du pôle majeur suivant lorsqu'il est situé à moins de 50 km environ ; ou d'un pôle inférieur si le pôle majeur est situé plus loin
- Une mention courte distance du pôle de proximité suivant (pôle proche ou comportant des services pour le cycliste, commerces...)

Indication des distances

Les mentions de distances sont préconisées systématiquement :

- Vers le pôle lointain et le pôle de proximité
- Sur la signalisation de confirmation après des changements de direction importants, des traversées de routes à trafic élevé et en début d'étape

En dessous de 5 km, les hectomètres doivent être indiqués. La taille de caractère des hectomètres est inférieure de moitié. Au-delà de 5 km, la distance est arrondie au kilomètre le plus proche.

Pôles lointains et pôles de proximité le long du canal

- **Pôles lointains à utiliser :** Toulouse ; Naurouze ; Saint-Ferréol ; Prise d'Alzeau ; Castelnaudary ; Carcassonne ; Le Somail ; Narbonne ; Port-la-nouvelle ; Béziers ; Agde ; Sète
- Pôles de proximité: les pôles de proximité sont situés de préférence à moins de 10 km du panneau de signalisation. Il s'agit prioritairement d'un port ou d'une halte fluviale, d'un site emblématique du canal ou d'un site éclusier, ou d'un centre-bourg si celui-ci touche ou est traversé par le canal.



1.3 Les panneaux Dv

Taille de lettrage et types de caractères

La taille du lettrage de 50 mm est à privilégier sur l'ensemble de l'itinéraire. Les polices Caracteres L1 et L4 seront utilisées

Taille des symboles vélo, flèche et du liseré

Le symbole vélo a, suivant l'IISR, une taille de 2,5 fois la taille de caractère (Hc) et 2 Hc pour la flèche (panneaux de pré signalisation).

Pour une police de 50 mm (Hc=50):

- Le symbole SC2 carré fait 125 mm de côté (2,5 Hc)
- Les logotypes dont la même taille que le symbole SC2
- La flèche fait 100 mm (2Hc)
- L'interlignage entre les mentions, entre le bord du liseré est de 25 mm (0,5 Hc)
- Le liseré vert a une largeur de 5 mm, quelle que soit la taille du panneau

Les caractères utilisées seront conformes à l'instruction interministrérielle IISR

L1. Caractères droits majuscules

Nom d'agglomération



L4. Caractères italiques majuscules

Quartier, site touristique, services classés



L4. Caractères italiques minuscules

Quartier, site touristique, services non classés, indications "par..."





2. Panneaux directionnels rando et VTT

Outil complémentaire du balisage, la signalisation directionnelle implantée aux carrefours d'itinéraires et intersections permet de donner des informations directionnelles complètes.

• Elle est composée d'un poteau, supportant une bague de localisation et des lames directionnelles.

Les caractéristiques et spécifications sont précisées dans la Charte technique et graphique (FFRandonnée - cf lien dans le préambule)

2.1 La structure du poteau

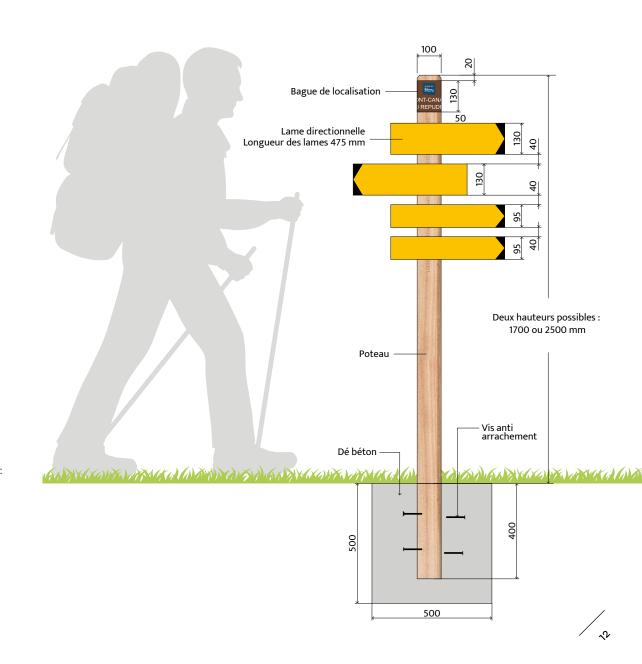
Descriptif:

- Poteau rond de 100mm de diamètre
- En bois massif de classe 4 certifié PEFC origine France

Taille du poteau:

- La taille du poteau dépend de l'implantation des panneaux et du type d'indication
- Hauteur réglementaire (lames directionnelles et plaque non comprises) :
- En milieu urbain : 3 000 mm (dont 2 500 mm hors sol)
- Hors agglomération : 2 000 mm (dont 1700mm hors sol) ou 3 000 mm

Ce choix sera laissé à l'appréciation de chacun en fonction de la situation rencontrée sur le terrain et des préconisations mises en place par les territoires.



2. Panneaux directionnels rando et VTT

2.2 La bague de localisation

La bague de localisation informe le randonneur sur le nom du lieu où il se trouve

• Bague à fixer sur le poteau de diamètre 100 mm

La bague contient :

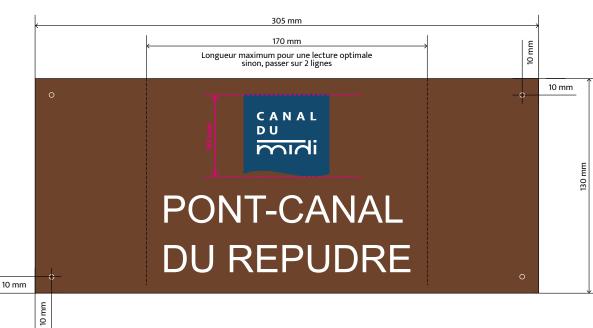
- Fond marron
- RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50
- Logo canal du Midi bleu
- RAL 5001 ou C100, M75, J45, N0
- · Nom du lieu en blanc
- Dimensions: 300 x 130 mm.
- Matériaux : plaque en aluminium avec impression en sérigraphie.
- Fixation : 4 vis aux angles

NB: Fichier source de la bague de localisation fourni

2.3 Lames

Se référer à la Charte technique et graphique des outils de balisage et de signalisation





- Typographie RAL 9016 / blanc trafic (peinture)
- Nom toujours en capitales
- Texte toujours centré sur la longueur de la couronne
- Arial simple trait HC / 23 mm, graisse 2,5 mm



3. Les poteaux de jalonnement

Ces poteaux permettent d'indiquer de manière plus intégrée un rappel de l'itinéraire canal du Midi et de jalonner davantage le circuit en indiquant le prochain jalon à venir.

Ils peuvent répondre à plusieurs besoins : localisation, direction et/ou balisage.

Pour le balisage, les jalons sont à utiliser en l'absence de supports naturels.

Pour la localisation, trois faces de ces poteaux sont à couvrir : face du milieu pour la position et 2 faces autour pour l'indication du prochain jalon. Ces poteaux en bois carrés comportent le logo du canal du Midi en haut.

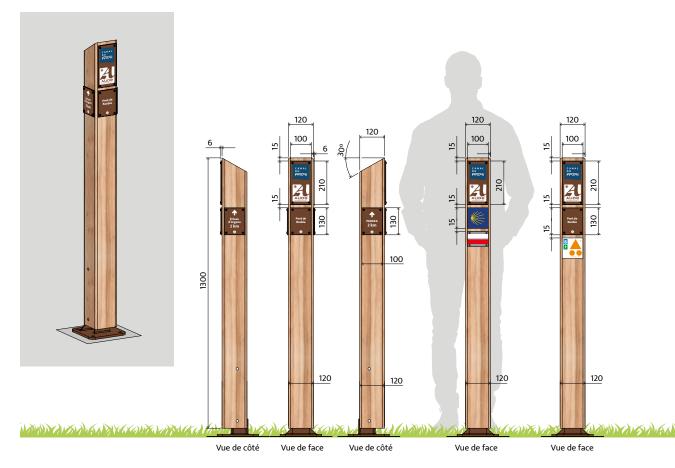
Ils peuvent selon les besoins comporter :

- Logo du gestionnaire
- Localisation et/ou la direction
- Balisage en plaquette randonnée ou VTT

Poteau:

• Structure : cf. 1.1

• Dimensions: 120 x 120 x 1300 mm





3. Les poteaux de jalonnement

Plaque avec logo:

- cf. 1.2
- Logo du gestionnaire en option

Plaque de localisation et de direction :

- Visuel en compact extérieur (HPL) avec impression numérique à façon en inclusion sur une face
- Dimensions : L100 x H130 mm ép. 6 mm
- Arêtes chanfreinées perçages face avant aux 4 angles et vis inox têtes réduites pour fixation

Couleur de la plaque: coloris brun

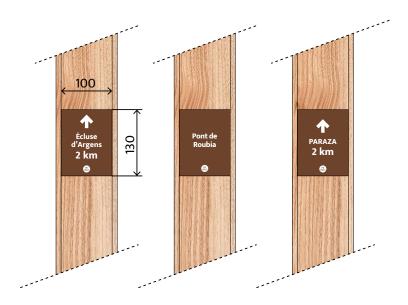
RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50

NB: fichiers sources des plaques fournis

Plaquette randonnée ou VTT

- Les plaquettes peuvent être des plaquettes de balisage (GR, PR, VTT) ou des plaquettes du GR attributaire, ou une plaquette thématique (ex : Saint-Jacques-de-Compostelle)
- cf. Charte technique et graphique des outils de balisage et de signalisation
- Fixation des plaquettes avec des vis
- Collage des plaquettes par un mastic colle souple, mono composant à base de polyuréthane sous forme pâteuse thixotrope.







4. La borne "pied-à-terre"

4.1 La structure en bois

- Structure en lamellé collé en Douglas naturel de classe 3 certifié PEFC origine France
- Dimensions: 360 x 90 x 1500 mm
- Raboté 4 faces arêtes adoucies poncé
- Coupe à 30° au sommet
- Panneau en défonce dans le poteau de 6 mm
- Système d'attache du poteau permettant de maintenir le bois hors sol, de couleur brun

Notre recommandation : platine en acier galvanisé à chaud livrée montée en entaille dans le poteau, thermolaquage poudre polyester coloris brun avec boulonnerie inox et goujons d'ancrage, pour maintenir le bois hors sol

4.2 La plaque

- Visuel réalisé en compact extérieur (HPL) avec impression numérique à façon en inclusion sur une face
- Fixation de la plaque à 50 mm
- Dimensions : L360 x H650 mm ép. 6 mm
- Logo canal du midi : 110 x 105 mm
- Arêtes chanfreinées perçages face avant et vis inox têtes réduites pour fixation
- Couleurs de la plaque et du logo : la plaque est de couleur brune Le logo canal du Midi est de couleur bleu

RAL 8007 ou C35, M65, J75, N50 RAL 5001 ou C100, M75, J45, N0

NB: Fichiers sources de la plaque fournis.



5. Usage des éléments de signalétique

Les éléments de signalétique sont à utiliser de manière raisonnée dans le respect du bien UNESCO canal du Midi (cf. préambule).

Balisage (randonnée-VTT)

- Privilégier peinture au pochoir sur support naturel
- N'utiliser l'adhésif que sur des surfaces métalliques (poteaux urbains)
- Interdiction de fixer des plaques sur un support naturel ou patrimonial (arbre, pierre...).
- Possibilité d'ajouter du balisage (plaquette VTT- randonnée) sur des poteaux signalétiques vélo existants afin de limiter le nombre d'objets sur le canal du Midi (avec accord du gestionnaire de la véloroute).

Poteau de jalonnement (vélo / randonnée - VTT)

Ces poteaux peuvent être utilisés pour du balisage et/ ou pour indiquer une localisation et des directions

Directionnel (vélo / randonnée – VTT)

La signalétique directionnelle est à privilégier à des carrefours afin d'orienter le pratiquant.



Charte signalétique élaborée par Voies navigables de France en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi















Pour toute question concernant la marque canal du Midi, veuillez envoyer un message à Voies navigables de France marque-canal-du-midi@vnf.fr

